



Référentiel Officiel

Fourni par Educentre, le copilote des apprenants
et des professionnels de la formation

<https://educentre.fr>

REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES DU TITRE PROFESSIONNEL

Carreleur-chapiste

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	REAC	TP-01407	01	17/03/2021	27/01/2021	1/46

SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du titre professionnel	5
Contexte de l'examen du titre professionnel	5
Liste des activités	6
Vue synoptique de l'emploi-type.....	8
Fiche emploi type	9
Fiches activités types de l'emploi	13
Fiches compétences professionnelles de l'emploi	19
Fiche compétences transversales de l'emploi.....	41
Glossaire technique	42
Glossaire du REAC	43

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	REAC	TP-01407	01	17/03/2021	27/01/2021	3/46

Introduction

Présentation de l'évolution du titre professionnel

Le carreleur-chapiste construit des supports et revêt toute surface horizontale ou verticale par scellement, collage ou fixation de revêtements céramiques et assimilés (carrelage, faïence, pierres ornementales, terre cuite ...) selon les règles et normes de construction. Il peut installer des accessoires associés et effectuer des travaux d'agencement en vue d'une pose collée de revêtements céramiques et assimilés.

Le titre professionnel de Carreleur a été créé par le ministère chargé du Travail dans les années 1950.

Lors de la dernière révision, l'emploi type se structurait autour de deux activités types correspondant à de véritables employabilités en entreprise.

Le nouveau millésime du titre professionnel se décline en trois activités types. L'une est centrée sur la pose collée de revêtements céramiques, en neuf comme en rénovation sur supports verticaux. La seconde concerne la pose collée, en neuf comme en rénovation sur supports horizontaux. La dernière activité est relative à la pose scellée de carreaux céramiques et à la réalisation des chapes, en neuf comme en rénovation.

Cette configuration répond aux besoins du marché et aux pratiques des entreprises de l'aménagement finitions pour l'emploi concerné.

Contexte de l'examen du titre professionnel

La réingénierie du titre professionnel a été réalisée à partir de données documentaires, de statistiques emploi-formation. Une enquête quantitative a permis de vérifier la cohérence des activités et des compétences décrites au regard des savoirs, savoir-faire et savoir-être mis en œuvre sur les chantiers par les tenants de l'emploi. D'autre part, elle a également permis de vérifier si la pratique professionnelle de l'emploi de carreleur a évolué tant sur le plan organisationnel, économique, technique que réglementaire. Les évolutions suivantes ont guidé la restructuration du titre professionnel :

Les évolutions du marché : auparavant, les activités de l'emploi et les compétences du titre professionnel étaient orientées essentiellement sur le marché du neuf. Les évolutions du marché de la rénovation et de la réhabilitation impliquent une montée en compétences sur des ouvrages techniques. En conséquence le titre professionnel embarque la notion de rénovation dans les libellés des activités.

La pose scellée reste une compétence du métier, car elle correspond à l'ADN du carreleur-chapiste et reste malgré tout, pour de nombreuses entreprises un marché, même si celui-ci s'avère être déclinant.

Les évolutions réglementaires : aujourd'hui l'évolution portant sur l'isolation mince sous pose scellée est proscrite dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU), ce que nous confirment les professionnels.

La conséquence directe tient au fait que cela favorisera la réalisation de chapes traditionnelles ou de chapes fluides avec pour incidence le développement de la pose collée de carreaux céramiques. Le marché de la pose collée s'en trouve ainsi favorisé. Est créée une activité spécifique à la réalisation de chapes (chape traditionnelle, chape rapide, chape fluide), avec la création d'une compétence sur la pose de revêtements céramiques en pose scellée. Cette activité comme indiqué précédemment, intègre la mise en œuvre de matériaux d'interposition. L'activité pose collée est conservée et modifiée. Deux activités sont ainsi créées, l'une en référence à la pose au sol et la seconde en référence à la pose verticale ou au mur. Les aspects réglementaires (respect des règles strictes de mise en œuvre exposées dans les Documents Techniques Unifiés et autres textes en vigueur) en lien avec l'étanchéité, avec l'acoustique / phonique, avec la thermique font partie des compétences de ces mêmes activités.

La chape fluide devient une compétence, car cela correspond à une spécialité et une employabilité avec pour incidence le développement de la pose collée de carreaux céramiques.

Les évolutions législatives portant sur l'accessibilité et l'augmentation des parts de marché sur celui de la rénovation / réhabilitation conduisent à la prise en compte de ces compétences dans le métier du carreleur. Ce type de marché est croissant pour les professionnels carreleurs, car il répond aux besoins d'une population vieillissante. Est créée une compétence spécifique à l'aménagement de pièces répondant aux exigences des règles sur l'accessibilité.

Les évolutions techniques de mise en œuvre liées à la pose collée (nouvelles techniques d'application, produits techniques carreaux tridimensionnels, décors en relief, grands formats des carreaux, joints techniques, poses extérieures, etc.) et/ou la mise en œuvre de différents produits ou matériaux

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	REAC	TP-01407	01	17/03/2021	27/01/2021	5/46

d'interposition : étanchéité, désolidarisation, drainage, isolation thermique et acoustique / phonique entraînent des modifications. Les savoirs, les connaissances théoriques et les savoir-faire associés à l'usage des matériaux d'interposition que sont ceux de drainage, de désolidarisation, d'étanchéité, thermique acoustique / phonique, sont désormais des compétences.

De plus, l'arrivée sur le marché de produits de construction « prêts à carreler » intégrant en un seul produit, receveur, bonde, siphon, etc., permettant au carreleur-chapiste de travailler plus en autonomie, où auparavant l'intervention du plombier était nécessaire, entraîne la création d'une compétence relevant de la construction de supports en vue de coller des revêtements céramiques et assimilés en ajoutant la mise en œuvre de panneaux prêts à carreler et la plaque de plâtre.

Liste des activités

Nouveau TP : Carreleur-chapiste

Activités :

- Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose collée de revêtements céramiques et assimilés sur des supports verticaux.
- Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose de revêtements céramiques et assimilés sur des supports horizontaux.
- Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation des chapes et la pose scellée de revêtements céramiques et assimilés.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	REAC	TP-01407	01	17/03/2021	27/01/2021	6/46

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose collée de revêtements céramiques et assimilés sur des supports verticaux.	1	Construire des supports verticaux en panneaux prêts à carreler, en carreaux assemblés par collage, en plaques de plâtre en vue d'une pose collée de revêtements céramiques et assimilés.
		2	Réceptionner, préparer des supports verticaux existants et poser des systèmes de protection à l'eau.
		3	Poser des revêtements céramiques et assimilés collés muraux intégrant des accessoires associés.
2	Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose de revêtements céramiques et assimilés sur des supports horizontaux.	4	Réceptionner, préparer des supports horizontaux et poser des matériaux d'interposition sous revêtement de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité et acoustique / phonique.
		5	Aménager en rénovation des pièces en vue de les rendre accessibles en respectant le confort d'usage.
		6	Poser des revêtements céramiques et assimilés collés aux sols intégrant des accessoires associés.
		7	Poser des dalles céramiques sur plots intégrant des accessoires associés.
3	Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation des chapes et la pose scellée de revêtements céramiques et assimilés.	8	Réceptionner et poser des matériaux d'interposition sous chapes de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité, thermique et acoustique / phonique.
		9	Réaliser des supports en chapes traditionnelles, légères, rapides intégrant des accessoires associés.
		10	Sceller sur mortier de pose des revêtements céramiques et assimilés intégrant des accessoires associés.
		11	Appliquer des chapes fluides

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	REAC	TP-01407	01	17/03/2021	27/01/2021	8/46

FICHE EMPLOI TYPE

Carreleur-chapiste

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Finalité

L'activité principale consiste à construire et revêtir, dans le respect des normes de construction et réglementaires, des supports verticaux, et horizontaux en revêtements céramiques et assimilés (céramiques, faïences, pierres, marbres, ardoises, terre cuite, etc.). L'esthétique et l'aspect décoratif des matériaux en font un métier artistique.

Missions principales

En amont de la pose de revêtements céramiques et assimilés, le carreleur-chapiste réalise :

- la préparation de supports existants, la construction de supports (socles, tablettes, tabliers de baignoire, cloison de douche, habillage de murs, etc.), et leur réception ;
- la pose de matériaux d'interposition de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité, thermique et acoustique / phonique en fonction de la nature des locaux et des supports ;
- des chapes dont la finition restera apparente ou sera recouverte de peinture ou de revêtements souples (moquette, parquet) ou durs (revêtements céramiques et assimilés).

Le carreleur-chapiste met en œuvre des revêtements céramiques et assimilés intégrant des accessoires associés (plinthes, caniveaux, profilés divers, trappe de visite, tampon de sol, etc.) sur :

- des supports verticaux par collage ;
- des supports horizontaux par collage, par scellement sur mortier de pose, ou sur plots.

Il réalise les finitions et le nettoyage de ses ouvrages.

L'activité de carreleur-chapiste s'exerce à l'intérieur ou à l'extérieur dans tous bâtiments neufs ou anciens (rénovation / réhabilitation), libres ou occupés.

Le secteur d'activité économique est celui de l'aménagement et des finitions de la construction, il regroupe essentiellement des petites et moyennes entreprises.

Le carreleur-chapiste travaille dans les entreprises de toutes tailles spécialisées dans le carrelage, chape mais également dans des entreprises ayant des activités telles que la maçonnerie, la plâtrerie et la peinture.

Il exerce ses activités, seul ou en équipe selon la nature et l'importance du chantier, en toute sécurité pour lui et son environnement.

À partir des documents techniques, il prépare et met en œuvre ses activités sous la responsabilité et sur les instructions de son supérieur hiérarchique (chef d'entreprise, maître ouvrier, chef d'équipe ou compagnon). Il communique avec son environnement professionnel (clients, hiérarchie, autres intervenants).

Il tient l'emploi dans le respect des règles de sécurité individuelle et collective, en application du PPSPS, s'il existe ou du plan de prévention.

Il travaille parfois en hauteur nécessitant une habilitation de son employeur et manipule souvent des charges. Il doit, de ce fait, respecter les règles de sécurité concernant ces interventions.

Lors de chantiers, il peut être amené à démonter les caches de prises et interrupteurs électriques. Ces interventions demandent une habilitation de la part de son employeur.

Il peut rencontrer des éléments de construction susceptibles de contenir de l'amiante, dans ce cas il alerte son responsable.

Sur les chantiers, il doit identifier les dangers non prévus, alerter et appliquer les consignes de sa hiérarchie.

Il doit être capable d'organiser sa journée de travail, de choisir les matériaux et outils nécessaires, de définir des modes opératoires et de rendre compte du travail réalisé.

Toutes les activités dont il a la charge s'effectuent en coordination avec les autres corps de métiers, il contrôle ses ouvrages et rend compte à sa hiérarchie.

La qualité de ses ouvrages et le respect des délais conditionnent souvent le bon déroulement du chantier.

Il est responsable de la bonne réalisation des travaux qui lui sont confiés au regard des consignes fournies, des exigences réglementaires, sécuritaires, normatives, environnementales et esthétiques.

Il exerce ses activités professionnelles suivant des horaires modulables et variables dans le respect de la réglementation (contraintes liées par exemple à des chantiers de pose scellée), dans des conditions inhérentes au travail sur chantier (intempéries, poussière, bruit), parfois sur des sites éloignés, occasionnant des déplacements.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	REAC	TP-01407	01	17/03/2021	27/01/2021	9/46

Pour toutes ces raisons, le carreleur-chapiste doit posséder une bonne condition physique (station debout et a genouillée prolongée, marche, déploiements d'efforts fréquents) et des qualités relationnelles. Par son savoir-faire et son attitude professionnelle, il participe à la valorisation de l'image du métier et de l'entreprise.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :
Les entreprises de pose de revêtements céramiques et assimilés ;
Les entreprises de maçonnerie ;
Les entreprises d'agencement de bâtiment ;
Les agences d'intérim.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :
Carreleur ;
Chapiste ;
Chef d'équipe aménagement finitions.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Art.R. 4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités. –

Art.R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées.

L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer. -

Art.R. 4544-11. - Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique. –

Art.R. 4412-94 - Aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante. –

Art.R. 4323-58 - Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Sans objet

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose collée de revêtements céramiques et assimilés sur des supports verticaux.

Construire des supports verticaux en panneaux prêts à carreler, en carreaux assemblés par collage, en plaques de plâtre en vue d'une pose collée de revêtements céramiques et assimilés.

Réceptionner, préparer des supports verticaux existants et poser des systèmes de protection à l'eau.

Poser des revêtements céramiques et assimilés collés muraux intégrant des accessoires associés.

2. Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose de revêtements céramiques et assimilés sur des supports horizontaux.

Réceptionner, préparer des supports horizontaux et poser des matériaux d'interposition sous revêtement de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité et acoustique / phonique.

Aménager en rénovation des pièces en vue de les rendre accessibles en respectant le confort d'usage.

Poser des revêtements céramiques et assimilés collés aux sols intégrant des accessoires associés.

Poser des dalles céramiques sur plots intégrant des accessoires associés.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	REAC	TP-01407	01	17/03/2021	27/01/2021	10/46

3. Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation des chapes et la pose scellée de revêtements céramiques et assimilés.
Réceptionner et poser des matériaux d'interposition sous chapes de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité, thermique et acoustique / phonique.
Réaliser des supports en chapes traditionnelles, légères, rapides intégrant des accessoires associés.
Sceller sur mortier de pose des revêtements céramiques et assimilés intégrant des accessoires associés.
Appliquer des chapes fluides

Compétences transversales de l'emploi

Organiser ses actions
Travailler et coopérer au sein d'un collectif.
Respecter des règles et des procédures.

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 3 (Cadre national des certifications 2019)
Convention(s) :
Convention collective des ouvriers du bâtiment

Code(s) NSF :
233s--Exécution des travaux de finition : plâtrerie, peinture, carrelage, installations sanitaires, plomberie

Fiche(s) Rome de rattachement

F1608 Pose de revêtements rigides

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	REAC	TP-01407	01	17/03/2021	27/01/2021	11/46

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose collée de revêtements céramiques et assimilés sur des supports verticaux.

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel réalise des travaux de pose collée de revêtements céramiques et assimilés sur des supports verticaux, dans des bâtiments neufs ou à rénover / réhabiliter.

La production comprend, selon le type de chantier :

- L'organisation du poste de travail ;
- La construction de supports verticaux en panneaux prêts à carrelé, en carreaux assemblés par collage, en plaques de plâtre en vue d'une pose collée de revêtements céramiques et assimilés ;
- Le diagnostic et la réception de supports existants ;
- La préparation préalable des supports neufs ou existants (rebouchage, ragréage) ;
- La pose de système de protection à l'eau ;
- L'implantation du départ de pose ;
- La pose collée de revêtements céramiques et assimilés sur des supports verticaux intégrant des accessoires associés ;
- La réalisation des finitions et le traitement des joints ;
- Le contrôle de son ouvrage et le rendu compte à son responsable hiérarchique ;
- Le repliement et le nettoyage du chantier.

Cette activité s'effectue dans tous types de bâtiments neufs et en rénovation / réhabilitation, le plus souvent dans des locaux clos et couverts parfois en extérieur sur des façades.

Les modes opératoires et les critères de recevabilité doivent être connus. Les règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et des autres textes en vigueur, ainsi que les prescriptions techniques des fabricants, nécessaires à une bonne mise en œuvre des produits, doivent être connues et appliquées.

Le professionnel réalise son activité dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé, du PPSPS s'il existe, ou sinon du plan de prévention. Il opère suivant les instructions du responsable hiérarchique du chantier.

Cette activité est réalisée en coordination ou après le passage du maçon, de l'électricien, du plombier, du plâtrier ou plaquiste et en amont du passage du peintre et de l'installateur thermique et sanitaire.

Le professionnel intervient sur site occupé ou non, en tenant compte de la nature des locaux, des supports, de l'importance du chantier, des conditions atmosphériques, en respectant les règles de sécurité et d'hygiène.

Il travaille parfois en hauteur nécessitant une habilitation de son employeur, il doit, de ce fait, respecter les règles de sécurité concernant ces interventions.

Sur les chantiers, il peut être amené à démonter les caches des prises et des interrupteurs électriques.

Ces interventions demandent une habilitation de la part de son employeur.

Il peut rencontrer des éléments de construction susceptibles de contenir de l'amiante, dans ce cas il alerte son responsable hiérarchique.

Cette activité implique pour le professionnel une connaissance des normes de construction, des règles strictes de mise en œuvre exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU), des autres textes en vigueur, des différents produits et matériaux, associés à la pose collée de revêtements céramiques et assimilés sur des supports verticaux.

Degré d'autonomie et niveau de responsabilité :

Cette activité est réalisée seul ou en équipe en fonction de l'organisation et/ou de l'importance du chantier. Les consignes sont généralement données verbalement ou des plans sont remis au professionnel.

Le professionnel est responsable de ses ouvrages, il peut prendre des initiatives.

Les implantations simples sont souvent laissées à son initiative. Dans le cas d'implantations particulières ou complexes, elles sont réalisées avec l'aide de son responsable hiérarchique.

Sous la responsabilité du hiérarchique, le professionnel organise lui-même son activité pour la journée de travail à partir des objectifs de production qui lui sont assignés.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	REAC	TP-01407	01	17/03/2021	27/01/2021	13/46

Interlocuteurs :

Cette activité est conditionnée par l'intervention d'autres corps d'état (maçon, plaquiste, électricien, plombier, installateur thermique et sanitaire, peintre, menuisier) avec lesquels le carreleur-chapiste se coordonne. Il est en relation avec ses collègues de travail, les occupants s'il intervient en site occupé. Il les informe sur le déroulement de ses activités.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Pour la tenue de l'emploi :

L'ensemble des articles sont issus du Code du Travail

— Art.R. 4323-69. — Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.

— Art.R. 4323-71. — Une protection appropriée contre le risque de chute de hauteur et le risque de chute d'objet est assurée avant l'accès à tout niveau d'un échafaudage lors de son montage, de son démontage ou de sa transformation.

— Art.R. 4323-58 — Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.

— Art.R. 4544-9. — Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

— Art.R. 4544-10. — Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées.

L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer. — Art.R. 4544-11. — Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.

— Art.R. 4412-94 Aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Construire des supports verticaux en panneaux prêts à carreler, en carreaux assemblés par collage, en plaques de plâtre en vue d'une pose collée de revêtements céramiques et assimilés.

Réceptionner, préparer des supports verticaux existants et poser des systèmes de protection à l'eau.

Poser des revêtements céramiques et assimilés collés muraux intégrant des accessoires associés.

Compétences transversales de l'activité type

Organiser ses actions.

Travailler et coopérer au sein d'un collectif.

Respecter des règles et des procédures.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	REAC	TP-01407	01	17/03/2021	27/01/2021	14/46

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose de revêtements céramiques et assimilés sur des supports horizontaux.

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel réalise des travaux de pose de revêtements céramiques et assimilés sur des supports horizontaux, à l'intérieur et à l'extérieur de locaux neufs ou à rénover / réhabiliter.

La production comprend, selon le type de chantier :

- l'organisation et préparation du poste de travail ;
- le diagnostic et la réception du support existant ;
- la préparation préalable des supports neufs ou existants (rebouchage, ragréage) ;
- la pose de matériaux d'interposition de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité, thermique, acoustique / phonique ;
- l'aménagement en rénovation / réhabilitation des pièces en vue de les rendre accessibles en respectant le confort d'usage ;
- la pose collée de revêtements céramiques et assimilés sur des supports horizontaux intégrant des accessoires associés ;
- la pose de dalles céramiques sur plots ;
- la réalisation des finitions et le traitement des joints ;
- le contrôle de son ouvrage et rendre compte à son responsable hiérarchique ;
- le repliement et nettoyage de chantier.

Cette activité s'effectue dans tous types de bâtiments neufs et en rénovation/réhabilitation, le plus souvent dans des locaux clos et couverts, mais également à l'extérieur sur des terrasses ou des balcons par exemple.

Les modes opératoires et les critères de recevabilité doivent être connus. Les règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU), et des autres textes en vigueur, ainsi que les prescriptions techniques des fabricants, nécessaires à une bonne mise en œuvre des produits, doivent être connues et appliquées.

Le professionnel réalise son activité dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé, du PPSPS s'il existe, ou sinon du plan de prévention. Il opère suivant les instructions du responsable hiérarchique du chantier.

Cette activité est souvent réalisée en coordination ou après le passage du maçon, de l'électricien, du plombier, du plâtrier ou plaquiste et en amont du passage du peintre et de l'installateur thermique et sanitaire.

Le professionnel intervient sur site occupé ou non, en tenant compte de la nature des locaux, des supports, de l'importance du chantier, des conditions atmosphériques, en respectant les règles, de sécurité et d'hygiène.

Il peut rencontrer des éléments de construction susceptibles de contenir de l'amiante, dans ce cas il alerte son responsable hiérarchique.

Cette activité implique pour le professionnel une connaissance des normes de construction, des règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU), des autres textes en vigueur, des différents produits et matériaux, associés à la pose collée de revêtements céramiques et assimilés sur des supports horizontaux

Degré d'autonomie et niveau de responsabilité :

Cette activité est réalisée seul ou en équipe en fonction de l'organisation et/ou de l'importance du chantier, les consignes sont généralement données verbalement ou des plans sont remis au professionnel.

Le professionnel est responsable de ses ouvrages, il peut prendre des initiatives.

Les implantations simples sont souvent laissées à son initiative. Dans le cas d'implantations particulières ou compliquées, elles sont réalisées avec l'aide de son responsable hiérarchique.

Sous la responsabilité du hiérarchique, le professionnel organise lui-même son activité pour la journée de travail à partir des objectifs de production qui lui sont donnés.

Interlocuteurs :

Cette activité est conditionnée par l'intervention d'autres corps d'état (maçon, plaquiste, électricien, plombier, installateur thermique et sanitaire, peintre, menuisier), avec lesquels le carreleur-chapiste se

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	REAC	TP-01407	01	17/03/2021	27/01/2021	15/46

coordonne. Il est en relation avec ses collègues de travail, les occupants s'il intervient en site occupé. Il les informe sur le déroulement de ses activités.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Pour la tenue de l'emploi :

L'ensemble des articles sont issus du Code du Travail

— Art.R. 4412-94 Aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réceptionner, préparer des supports horizontaux et poser des matériaux d'interposition sous revêtement de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité et acoustique / phonique.

Aménager en rénovation des pièces en vue de les rendre accessibles en respectant le confort d'usage.

Poser des revêtements céramiques et assimilés collés aux sols intégrant des accessoires associés.

Poser des dalles céramiques sur plots intégrant des accessoires associés.

Compétences transversales de l'activité type

Organiser ses actions

Travailler et coopérer au sein d'un collectif.

Respecter des règles et des procédures.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	REAC	TP-01407	01	17/03/2021	27/01/2021	16/46

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 3

Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation des chapes et la pose scellée de revêtements céramiques et assimilés.

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel réalise des chapes et la pose scellée de revêtements céramiques et assimilés sur des supports horizontaux, à l'intérieur et à l'extérieur de locaux neufs ou à rénover / réhabiliter.

La production comprend, selon le type de chantier :

- l'organisation du poste de travail ;
- le diagnostic et la réception du support existant ;
- la préparation préalable des supports neufs ou existants (rebouchage, ragréage) ;
- la pose de matériaux d'interposition de désolidarisation, de drainage, d'imperméabilisation, thermique et acoustique / phonique ;
- le report du niveau ;
- la réalisation de différentes chapes de mortier standard, léger, rapide ou fluide ;
- l'implantation de départ de pose ;
- la pose scellée de revêtements céramiques et assimilés sur des supports horizontaux intégrant des accessoires associés ;
- la réalisation des finitions et le traitement des joints ;
- le contrôle de son ouvrage et le rendu compte à son responsable hiérarchique ;
- le repliement et nettoyage de chantier.

Cette activité s'effectue dans tous types de bâtiments neufs et en rénovation / réhabilitation, le plus souvent dans des locaux clos et couverts, mais également à l'extérieur sur des terrasses ou des balcons par exemple (excepté chape fluide).

Les modes opératoires et les critères de recevabilité doivent être connus. Les règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU), des autres textes en vigueur, des différents produits et matériaux associés à la pose collée de revêtements céramiques et assimilés sur des supports verticaux, ainsi que les prescriptions techniques des fabricants, nécessaires à une bonne mise en œuvre des produits, doivent être connues et appliquées.

Le professionnel réalise son activité dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé, du PPSPS s'il existe, ou sinon du plan de prévention. Il opère suivant les instructions ou du responsable hiérarchique du chantier.

En raison des fortes contraintes liées à sa mise en œuvre et également en fonction de l'importance des chantiers, cette activité est généralement effectuée en équipe de deux ou trois ouvriers. Un responsable d'équipe organise les approvisionnements, donne préalablement les consignes générales sur le chantier et revient ponctuellement vérifier la qualité des prestations effectuées.

Cette activité est souvent réalisée en coordination ou après le passage du maçon, de l'électricien, du plâtrier ou plaquiste et en amont du passage du peintre et de l'installateur thermique et sanitaire.

Il peut rencontrer des éléments de construction susceptibles de contenir de l'amiante, dans ce cas il alerte son responsable hiérarchique.

Le professionnel intervient sur site occupé ou non, en tenant compte de la nature des locaux, des supports, de l'importance du chantier, des conditions atmosphériques, en respectant les règles, de sécurité et d'hygiène.

En évitant les délais de séchage des supports, la technique de pose de revêtements sur mortier de pose permet de diminuer la durée des chantiers. La maîtrise de cette activité est incontournable pour le carreleur-chapiste.

L'application de chape fluide se développe, la fluidité du mortier permet une mise en œuvre rapide sur les chantiers.

Degré d'autonomie et niveau de responsabilité :

Cette activité est réalisée en équipe en fonction de l'organisation et/ou de l'importance du chantier. Les consignes sont généralement données verbalement ou des plans sont remis au professionnel.

Le professionnel est responsable de ses ouvrages, il peut prendre des initiatives.

Les implantations simples sont souvent laissées à son initiative. Dans le cas d'implantations particulières ou compliquées, elles sont réalisées avec l'aide du responsable hiérarchique.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	REAC	TP-01407	01	17/03/2021	27/01/2021	17/46

Sous la responsabilité du hiérarchique, le professionnel organise lui-même son activité pour la journée de travail à partir des objectifs de production qui lui sont donnés.

Interlocuteurs :

Cette activité est conditionnée par l'intervention d'autres corps d'état (maçon, plaquiste, électricien, plombier, installateur thermique et sanitaire, peintre, menuisier), avec lesquels le carreleur-chapiste se coordonne. Il est en relation avec ses collègues de travail, les occupants s'il intervient en site occupé. Il les informe sur le déroulement de ses activités.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Pour la tenue de l'emploi :

L'ensemble des articles sont issus du Code du Travail

— Art.R. 4412-94 Aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réceptionner et poser des matériaux d'interposition sous chapes de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité, thermique et acoustique / phonique.

Réaliser des supports en chapes traditionnelles, légères, rapides intégrant des accessoires associés.

Sceller sur mortier de pose des revêtements céramiques et assimilés intégrant des accessoires associés.

Appliquer des chapes fluides

Compétences transversales de l'activité type

Organiser ses actions

Travailler et coopérer au sein d'un collectif.

Respecter des règles et des procédures.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	REAC	TP-01407	01	17/03/2021	27/01/2021	18/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Construire des supports verticaux en panneaux prêts à carreler, en carreaux assemblés par collage, en plaques de plâtre en vue d'une pose collée de revêtements céramiques et assimilés.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A l'aide d'un plan papier, numérique ou de consignes transmises par son responsable hiérarchique :
Organiser son poste de travail ;
Implanter et tracer des constructions de supports en vue d'une pose collée de revêtements céramiques et assimilés ;
Préparer le produit de collage ou les éléments d'assemblage ;
Coller des panneaux prêts à carreler ou en plaques de plâtre ;
Construire des ouvrages en carreaux assemblés par collage, panneaux prêts à carreler ou plaques de plâtre (doublages, cloisons, murets, tablier de baignoire, socles, plan de travail, etc.) ;
Découper les panneaux prêts à carreler ou carreaux béton cellulaire en fonction du calepinage à l'aide d'outils manuels ou électroportatifs ;
Traiter les jonctions entre les éléments en respectant les recommandations des fabricants ;
Contrôler la conformité de son ouvrage et rendre compte à son responsable hiérarchique ;
Nettoyer et replier le chantier de construction de supports.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'intérieur des constructions neuves ou en rénovations / réhabilitations, parfois partiellement occupées pendant la durée des travaux.
Sous la responsabilité d'un hiérarchique, le professionnel réalise seul ou en équipe, l'ensemble des travaux de construction de supports neufs verticaux en panneaux prêts à carreler, en carreaux assemblés à la colle, en plaques de plâtre, en vue d'une pose collée de revêtements céramiques et assimilés.
Les travaux sont exécutés en interactions avec d'autres corps d'état et il est en relation avec sa hiérarchie, la direction de chantier, le client ou son représentant.
Le professionnel est responsable de ses ouvrages, il peut prendre des initiatives.
Il respecte les prescriptions techniques des fabricants et les règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur, qui définissent l'ensemble des travaux de construction d'un support neuf.
Il respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement et porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI), en relation avec les tâches réalisées. Il respecte les consignes de sécurité, notamment celles liées à l'utilisation d'outillage de découpes. Il prend en compte la dimension d'efficacité concernant la consommation des ressources (matière, énergétique, eau), la prévention, la gestion, et le tri des déchets.

Critères de performance

Les consignes transmises sont respectées (cotes, implantation).
Les qualités techniques des supports construits sont conformes aux normes de construction : aplomb, niveau, planéité, collage, assemblage.
Les découpes sont précises.
Le chantier est rendu propre, les déchets sont triés en vue de leur évacuation et recyclage.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Estimer le temps de mise en œuvre pour réaliser une construction de support neuf ;
Évaluer la matière d'œuvre nécessaire pour réaliser un support neuf ;

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	REAC	TP-01407	01	17/03/2021	27/01/2021	19/46

Identifier les matériaux et matériels adaptés à la construction de supports neufs ;
 Planter un ouvrage en béton cellulaire, panneaux prêts à carreler, plaques de plâtre ;
 Intégrer des accessoires de scellement, de jonctions, d'assemblage ;
 Lire et exploiter un plan d'exécution d'ouvrages de travaux d'aménagements intérieurs ;
 Localiser les zones à traiter ;
 Nettoyer et replier le chantier puis évacuer les déchets et eaux de lavage ;
 Nettoyer les matériels et signaler tout dysfonctionnement à son responsable hiérarchie ;
 Savoir utiliser une visionneuse pour maquette numérique (BIM) ;
 Stocker les matériels et matériaux sur son chantier.

Adapter son intervention aux diverses contraintes du chantier ;
 Choisir et s'équiper des EPI correspondants à la tâche à réaliser ;
 Définir un mode opératoire, les matériaux et techniques de construction d'un support neuf ;
 Localiser la présence d'eau et d'électricité sur le chantier ;
 Mettre en place les Equipements de Protection Collectives (EPC) ;
 Réaliser la protection de son ouvrage en cours d'exécution et en fin de travaux ;
 Rechercher des informations techniques sur le site internet d'un fabricant ;
 Travailler dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité liées aux travaux ;
 Veiller à prendre soin et mettre en sécurité les matériels et véhicules mis à disposition par l'entreprise.

Prendre en compte les contraintes des occupants liées au chantier en site occupé ;
 Réaliser les protections nécessaires pour les personnes et les biens en amont de son intervention ;
 Respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers.

Connaissance de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) ;
 Connaissance des consignes de sécurité liées à l'utilisation des machines électroportatives ;
 Connaissance des équipements de protections individuelles et collectives ;
 Connaissance des interactions avec les autres intervenants ;
 Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité liées aux travaux de préparation des supports ;
 Connaissance des règles strictes de mise en œuvre relatives à la profession (NF DTU, CPT, Avis techniques, Classement UPEC) ;
 Connaissance des risques liés à son activité ;
 Connaître les risques associés aux travaux en hauteur et les moyens de prévention associés.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	REAC	TP-01407	01	17/03/2021	27/01/2021	20/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Réceptionner, préparer des supports verticaux existants et poser des systèmes de protection à l'eau.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À l'aide d'un plan papier, numérique ou de consignes transmises par son responsable hiérarchique, en amont de la pose collée aux murs de revêtements céramiques et assimilés :

Organiser son poste de travail ;

Identifier et diagnostiquer des supports verticaux ;

Déposer ou protéger des éléments ou accessoires divers (mobilier, portes, interrupteurs, prises, appareils de chauffage, etc.) ;

Déposer tout ou partie d'ouvrage ou du support selon l'état ;

Mettre en œuvre les matériaux de rattrapage localisé ou généralisé adapté selon les recommandations, les prescriptions techniques des fabricants et les règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur ;

Mettre en œuvre des systèmes de protection à l'eau sous revêtements céramiques et assimilés muraux adaptés en nattes et/ou enduit, selon l'exposition à l'humidité des parois verticales ;

Traiter les points singuliers (bande de pontage, jonctions, accessoires) ;

Contrôler la conformité de son ouvrage et rendre compte à son responsable hiérarchique ;

Nettoyer et replier le chantier de préparation de supports et de pose de systèmes de protection à l'eau.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'intérieur des constructions neuves ou en rénovations / réhabilitations, parfois partiellement occupées pendant la durée des travaux.

Sous la responsabilité d'un hiérarchique, le professionnel réalise seul ou en équipe, l'ensemble des travaux de préparation des supports verticaux.

Les travaux sont exécutés en interaction avec d'autres corps d'état et il est en relation avec sa hiérarchie, la direction de chantier, le client ou son représentant.

Le professionnel est responsable de ses ouvrages, il peut prendre des initiatives.

Il respecte les prescriptions techniques des fabricants et les normes réglementaires qui définissent l'ensemble des travaux de préparation de supports verticaux et de pose de matériaux d'interposition de protection à l'eau.

Il respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement et porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI), en relation avec les tâches réalisées. Il respecte les consignes de sécurité. Il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant la consommation des ressources (matière, énergétique, eau), la prévention, la gestion, et le tri des déchets.

Critères de performance

L'état du support préparé est conforme aux règles professionnelles.

La mise en œuvre de la protection à l'eau et les traitements des points singuliers respectent les prescriptions des fabricants.

Le chantier est rendu propre, les déchets sont triés en vue de leur évacuation et recyclage.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer des primaires régulateurs de fonds et d'accrochage ;

Estimer le temps de mise en œuvre pour réaliser un ouvrage de préparation de supports verticaux et la pose de matériaux d'interposition ;

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	REAC	TP-01407	01	17/03/2021	27/01/2021	21/46

Évaluer la matière d'œuvre nécessaire pour réaliser une préparation de supports verticaux et la pose de matériaux d'interposition ;
 Identifier les matériaux et matériels adaptés à une préparation de supports verticaux et la pose de matériaux d'interposition ;
 Lire et exploiter un plan d'exécution d'ouvrages de travaux d'aménagements intérieurs ;
 Nettoyer les matériels et signaler tout dysfonctionnement à son responsable hiérarchique ;
 Replier, nettoyer le chantier puis évacuer les déchets et eaux de lavage ;
 Savoir définir et appliquer un système de protection à l'eau ;
 Savoir démonter le cache d'une prise et d'un interrupteur dans le respect de la réglementation électrique ;
 Savoir dresser un support ;
 Savoir mettre en œuvre un raccord d'enduit adapté aux supports ;
 Savoir mettre en œuvre un ragréage mural ponctuel ou généralisé adapté aux supports ;
 Savoir utiliser une visionneuse pour maquette numérique (BIM) ;
 Stocker les matériels et matériaux sur son chantier.

Adapter son intervention aux diverses contraintes du chantier ;
 Choisir et s'équiper des EPI correspondants à la tâche à réaliser ;
 Définir un mode opératoire de préparation de supports verticaux et la pose de matériaux d'interposition ;
 Localiser la présence d'eau et d'électricité sur le chantier ;
 Réaliser la protection de son ouvrage en cours d'exécution et en fin de travaux ;
 Rechercher des informations techniques sur le site internet d'un fabricant ;
 Veiller à prendre soin et mettre en sécurité les matériels et véhicules mis à disposition par l'entreprise.

Prendre en compte les contraintes des occupants liées au chantier en site occupé ;
 Réaliser les protections nécessaires pour les personnes et les biens en amont de son intervention ;
 Respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers.

Connaissance des règles d'utilisation d'une Plateforme Individuelle Roulante Légère (PIRL) et les risques associés à son utilisation ;
 Connaissance des risques électriques associés aux interventions sur une prise et un interrupteur pour des travaux de peinture ;
 Connaissance des interactions avec les autres intervenants ;
 Connaissance de la nature des différents supports verticaux ;
 Connaissance des classements des locaux et de l'exposition à l'eau des parois ;
 Connaissance des règles d'hygiène et sécurité liées aux travaux de préparation des supports ;
 Connaissance des différents systèmes de protection à l'eau et leurs recommandations de mise en œuvre ;
 Connaissance des règles techniques et textes normatifs applicables à ces travaux (NF DTU 52.2.1 & 6) ;
 Connaissance des consignes de sécurité liées à l'utilisation des machines électroportatives ;

Connaissance des équipements de protections individuelles et collectives ;
 Connaissance de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	REAC	TP-01407	01	17/03/2021	27/01/2021	22/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Poser des revêtements céramiques et assimilés collés muraux intégrant des accessoires associés.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À l'aide d'un plan papier, numérique ou de consignes transmises par son responsable hiérarchique :

- Organiser son poste de travail ;
- Réceptionner le support (niveau, planéité, aplomb) ;
- Implanter la zone à carreler ;
- Tracer les axes, calepiner un départ de pose de revêtements céramiques et assimilés mural ;
- Poser les règles de départ ;
- Préparer le produit de collage ;
- Encoller le support et poser au mur des revêtements céramiques et assimilés en respectant les règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur ;
- Découper, percer des revêtements céramiques et assimilés en fonction du calepinage à l'aide d'outils manuels ou électroportatifs ;
- Intégrer des accessoires associés (trappes de visite, profilés divers, joints élastomères), au fur et à mesure de l'avancement ou en fin de pose ;
- Traiter les points singuliers (raccordement mur / plafond et appareils sanitaires, angles) ;
- Réaliser des joints standards, élastomères, époxy, de couleur, des revêtements céramiques et assimilés au sol ;
- Contrôler la conformité de son ouvrage et rendre compte à son responsable hiérarchique ;
- Nettoyer et replier le chantier de pose collée de revêtements céramiques et assimilés.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'intérieur et l'extérieur des constructions neuves ou en rénovations / réhabilitations, parfois partiellement occupées pendant la durée des travaux.

Sous la responsabilité d'un hiérarchique, le professionnel réalise seul ou en équipe l'ensemble des travaux de pose collée murale de revêtement céramiques et assimilés.

Les travaux sont exécutés en interaction avec d'autres corps d'état et il est en relation avec sa hiérarchie, la direction de chantier, le client ou son représentant.

Le professionnel est responsable de ses ouvrages, il peut prendre des initiatives.

Il respecte les prescriptions techniques des fabricants et les règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur, qui définissent l'ensemble des travaux de pose collée aux murs de revêtements céramiques et assimilés et des accessoires associés.

Il respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement et porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI), en relation avec les tâches réalisées. Il respecte les consignes de sécurité, notamment celles liées à l'utilisation de produits de collage, d'outillage de découpe. Il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant la consommation des ressources (matière, énergétique, eau), la prévention, la gestion et le tri des déchets.

Critères de performance

Les consignes transmises et les zones de poses sont respectées.

L'implantation et le calepinage permettent un rendu esthétique.

La pose des éléments de revêtement est conforme aux prescriptions du fabricant et règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur : transfert de colle, alignement, planéité, désaffleurement.

La pose des accessoires est conforme aux prescriptions du fabricant et règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur.

Les découpes sont esthétiques et ajustées.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	REAC	TP-01407	01	17/03/2021	27/01/2021	23/46

Le traitement des joints est régulier, bien rempli, bien lissé, le carreau est propre.
Le chantier est rendu propre, les déchets sont triés en vue de leur évacuation et recyclage.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Afficher des revêtements céramiques et assimilés aux murs sous différents appareillages ;
Estimer le temps de mise en œuvre pour réaliser un ouvrage de pose collée murale de revêtements céramiques et assimilés ;
Évaluer la matière d'œuvre nécessaire pour réaliser un ouvrage de pose collée murale de revêtements céramiques et assimilés ;
Identifier les matériaux et matériels adaptés à la pose collée murale ;
Intégrer des profilés ;
Lire et exploiter un plan d'exécution d'ouvrages de travaux d'aménagements intérieurs ;
Localiser les zones à traiter ;
Nettoyer et replier le chantier puis évacuer les déchets et eaux de lavage ;
Nettoyer les matériels et signaler tout dysfonctionnement à son responsable hiérarchique ;
Percer, découper des revêtements céramiques et assimilés
Poser des revêtements céramiques et assimilés à l'aide des cales autonivelantes ;
Poser des revêtements céramiques et assimilés de dimensions courantes selon la norme (NF DTU 52.2) ;
Remplacer des revêtements abimés ;
Reproduire une mosaïque simple ;
Savoir utiliser une visionneuse pour maquette numérique (BIM) ;
Stocker les matériels et matériaux sur son chantier ;
Utiliser des ventouses de pose ;
Vérifier les références et les nuances avant utilisation et mélanger les revêtements céramiques et assimilés lors de la pose en piochant dans plusieurs paquets.

Adapter son intervention aux diverses contraintes du chantier ;
Choisir et s'équiper des EPI correspondants à la tâche à réaliser ;
Définir un mode opératoire de pose de revêtements céramiques et assimilés ;
Localiser la présence d'eau et d'électricité sur le chantier ;
Mettre en place les EPC
Réaliser la protection de son ouvrage en cours d'exécution et en fin de travaux ;
Rechercher des informations techniques sur le site internet d'un fabricant ;
Travailler dans le respect des règles d'hygiène et sécurité liées aux travaux ;
Veiller à prendre soin et mettre en sécurité les matériels et véhicules mis à disposition par l'entreprise.

Prendre en compte les contraintes des occupants liées au chantier en site occupé ;
Réaliser les protections nécessaires pour les personnes et les biens en amont de son intervention ;
Respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers.

Connaissance de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) ;
Connaissance des classements des revêtements (classement UPEC -Cahiers du CSTB, Cahier 3778_V3, octobre 2018, classements sur la glissance) ;
Connaissance des consignes de sécurité liées à l'utilisation des machines électroportatives ;
Connaissance des différentes possibilités d'implantations ;
Connaissance des interactions avec les autres intervenants ;
Connaissance des matériaux d'une pose collée de revêtements céramiques et assimilés murale ;
Connaissance des équipements de protections individuelles et collectives ;
Connaissance des règles techniques et les textes normatifs (NF DTU N°52.2.1 ;52.2.2 ; 52.2.3 ; 52.2.4 ; 52.2.5) ;
Connaissance des risques liés à son activité ;
Connaissance des techniques de poses des revêtements céramiques et assimilés de grands formats et de format oblong collés (CPT Cahier 3666-V3 septembre 2018).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	REAC	TP-01407	01	17/03/2021	27/01/2021	24/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Réceptionner, préparer des supports horizontaux et poser des matériaux d'interposition sous revêtement de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité et acoustique / phonique.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sur des supports existants, à l'aide d'un plan papier, numérique ou de consignes transmises par son responsable hiérarchique, en amont de la pose aux sols de revêtements céramiques et assimilés :
Organiser son poste de travail ;
Identifier et diagnostiquer des supports horizontaux ;
Selon l'état du support, préparer et mettre en œuvre le produit adapté pour le rendre conforme aux normes de construction ;
Interposer sous des revêtements collés ou sous chape des matériaux de désolidarisation, drainage, acoustique / phonique, d'étanchéité, en fonction du cahier des charges ou des prescriptions techniques des fabricants ;
Traiter les points singuliers (bande de pontage, jonction et accessoires) ;
Contrôler la conformité de son ouvrage et rendre compte à son responsable hiérarchique ;
Nettoyer et replier le chantier de préparation de supports horizontaux et de pose de matériaux d'interposition.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'intérieur et à l'extérieur des constructions neuves ou en rénovations / réhabilitations, parfois partiellement pendant la durée des travaux.
Sous la responsabilité d'un hiérarchique, le professionnel réalise seul ou en équipe, l'ensemble des travaux de préparation des supports horizontaux et de pose de matériaux d'interposition.
Les travaux sont exécutés en interaction avec d'autres corps d'état et il est en relation avec son responsable hiérarchique, la direction de chantier, le client ou son représentant.
Le professionnel est responsable de ses ouvrages, il peut prendre des initiatives.
Il respecte les prescriptions techniques des fabricants et les règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU), et autres textes en vigueur, qui définissent l'ensemble des travaux de préparation de supports horizontaux et de pose de matériaux d'interposition.
Il respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement et porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI), en relation avec les tâches réalisées. Il respecte les consignes de sécurité. Il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant la consommation des ressources (matière, énergétique, eau), la prévention, la gestion, et le tri des déchets.

Critères de performance

L'état du support préparé est conforme aux règles professionnelles.
Les nattes ou systèmes d'interposition sont adaptés aux supports et la mise en œuvre respecte le cahier des charges ou les prescriptions techniques des fabricants.
Le chantier est rendu propre, les déchets sont triés en vue de leur évacuation et recyclage.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Dépose partielle ou totale en fonction de l'état des supports ;
Déposer ou protéger des éléments ou accessoires divers (mobilier, portes, appareils de chauffage, etc.) ;
Estimer le temps de mise en œuvre pour réaliser un ouvrage de préparation de supports horizontaux et la pose de matériaux d'interposition ;
Évaluer la matière d'œuvre nécessaire pour réaliser une préparation de supports horizontaux et la pose de matériaux d'interposition ;

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	REAC	TP-01407	01	17/03/2021	27/01/2021	25/46

Identifier les matériaux et matériels adaptés à une préparation de supports horizontaux et la pose de matériaux d'interposition ;
Lire et exploiter un plan d'exécution d'ouvrages de travaux d'aménagements intérieurs ;
Localiser les zones à traiter ;
Nettoyer les matériels et signaler tout dysfonctionnement à son responsable hiérarchique ;
Réaliser la protection de son ouvrage en cours d'exécution et en fin de travaux ;
Replier, nettoyer le chantier puis évacuer les déchets et eaux de lavage ;
Savoir mettre en œuvre un ragréage ponctuel ou général d'un support horizontal ;
Savoir utiliser une visionneuse pour maquette numérique (BIM) ;
Stocker les matériels et matériaux sur son chantier.

Adapter son intervention aux diverses contraintes du chantier ;
Choisir et s'équiper des EPI correspondants à la tâche à réaliser ;
Définir un mode opératoire de préparation de supports horizontaux et la pose de matériaux d'interposition ;
Mettre en place les EPC ;
Localiser la présence d'eau et d'électricité sur le chantier ;
Rechercher des informations techniques sur le site internet d'un fabricant ;
Veiller à prendre soin et mettre en sécurité les matériels et véhicules mis à disposition par l'entreprise.

Prendre en compte les contraintes des occupants liées au chantier en site occupé ;
Réaliser les protections nécessaires pour les personnes et les biens en amont de son intervention ;
Respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers.

Connaissance de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) ;
Connaissance de la nature des différents supports horizontaux ;
Connaissance des consignes de sécurité liées à l'utilisation des machines électroportatives ;
Connaissance des différents systèmes d'étanchéité sous revêtements ;
Connaissance des interactions avec les autres intervenants ;
Connaissance des matériaux d'interposition sous revêtements collés ;
Connaissance des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante sur un chantier de bâtiment ;
Connaissance des principes de la réglementation acoustique en vigueur ;
Connaissance des équipements de protections individuelles et collectives ;
Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité liées aux travaux de préparation des supports ;
Connaissance des règles strictes de mise en œuvre, relatives à la profession (NF DTU, CPT, Avis techniques, Classement UPEC) ;

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	REAC	TP-01407	01	17/03/2021	27/01/2021	26/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Aménager en rénovation des pièces en vue de les rendre accessibles en respectant le confort d'usage.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de plan papier, numérique ou de consignes transmises par son responsable hiérarchique :

Définir des aménagements adaptés aux besoins des utilisateurs ;
Aménager des pièces répondant aux besoins en vue de les rendre accessibles en respectant le confort d'usage ;
Construire des ouvrages techniques (plan de lavabo ou travail, siège de transfert) en respectant les règles, les normes de construction et les prescriptions techniques des fabricants ;
Poser des équipements et/ou accessoires (barre d'appui, bac à douche de plain-pied), selon la réglementation d'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;
Contrôler la conformité de son ouvrage et rendre compte à son responsable hiérarchique ;
Nettoyer et replier le chantier d'aménagement de pièces en vue de les rendre accessibles en respectant le confort d'usage.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'intérieur des constructions en rénovations / réhabilitations dans les pièces techniques du bâtiment parfois occupées pendant la durée des travaux.

Sous la responsabilité d'un hiérarchique, le professionnel réalise seul ou en équipe, l'ensemble des travaux d'aménagement en rénovation des pièces en vue de les rendre accessibles en respectant le confort d'usage.

Les travaux sont exécutés en interaction avec d'autres corps d'état et il est en relation avec son responsable hiérarchique, la direction de chantier, le client ou son représentant.

Le professionnel est responsable de ses ouvrages, il peut prendre des initiatives.

Il respecte les prescriptions techniques des fabricants et les normes d'accessibilités qui définissent l'ensemble des travaux des aménagements à réaliser.

Il respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement et porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI), en relation avec les tâches réalisées. Il prend en compte la dimension d'efficacité concernant la consommation des ressources, (matière, énergétique, eau), la prévention, la gestion, et le tri des déchets.

Critères de performance

Les normes d'accessibilités sont connues.

Les aménagements et les équipements répondant aux besoins des utilisateurs selon les normes d'accessibilité (dimension, emplacement) sont connus.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Définir des aménagements respectant les réglementations d'accessibilité ;

Définir les équipements et les accessoires adaptés ;

Définir un mode opératoire ;

Estimer le temps de mise en œuvre pour réaliser un aménagement ;

Évaluer la matière d'œuvre nécessaire pour réaliser l'ouvrage ;

Identifier les matériaux et accessoires adaptés ;

Implanter et tracer un ouvrage technique adapté au confort d'usage des utilisateurs ;

Lire et exploiter un plan d'exécution d'ouvrages de travaux d'aménagements intérieurs ;

Nettoyer les matériels et signaler tout dysfonctionnement à son responsable hiérarchique ;

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	REAC	TP-01407	01	17/03/2021	27/01/2021	27/46

Réaliser la protection de son ouvrage en cours d'exécution et en fin de travaux ;
Replier, nettoyer le chantier puis évacuer les déchets et eaux de lavage ;
Savoir adapter et opérer un mode de fixation ;
Savoir poser un bac à douche prêt à carreler, une barre d'appui ;
Savoir utiliser une visionneuse pour maquette numérique (BIM) ;
Stocker les matériels et matériaux.

Adapter son intervention aux contraintes de chantiers ;
Choisir et s'équiper des EPI correspondant à la tâche à réaliser ;
Localiser la présence d'eau et d'électricité sur le chantier ;
Mettre en place les EPC ;
Rechercher des informations techniques sur le site internet d'un fabricant ;
Veiller à prendre soin et mettre en sécurité les matériels et véhicules mis à disposition par l'entreprise.

Prendre en compte les contraintes des occupants liées au chantier en site occupé ;
Réaliser les protections nécessaires pour les personnes et les biens en amont de son intervention ;
Respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers.

Connaissance de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) ;
Connaissance des consignes de sécurité liées à l'utilisation des machines électroportatives ;
Connaissance des interactions avec les autres intervenants ;
Connaissance des matériels, des matériaux, des équipements et des accessoires d'un aménagement pour personnes à mobilité réduite ;
Connaissance des méthodes de fixation selon la nature du support ;
Connaissance des méthodes de pose des équipements et accessoires ;
Connaissance des équipements de protections individuelles et collectives ;
Connaissance des règles strictes de mise en œuvre relatives à la profession (NF DTU, CPT, Avis techniques, Classement UPEC) ;
Connaissance des risques liés à son activité ;
Connaissance des textes réglementaires.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	REAC	TP-01407	01	17/03/2021	27/01/2021	28/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Poser des revêtements céramiques et assimilés collés aux sols intégrant des accessoires associés.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À l'aide d'un plan papier, numérique ou de consignes transmises par son responsable hiérarchique :

- Organiser son poste de travail ;
- Réceptionner le support ;
- Implanter la zone à carreler ;
- Tracer les axes, calepiner la pose de revêtements céramiques et assimilés collés aux sols intégrant des accessoires associés ;
- Poser les règles de départ ;
- Préparer le produit de collage ;
- Encoller le support et poser au sol des revêtements céramiques et assimilés en respectant les règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur ;
- Découper, percer des revêtements céramiques et assimilés en fonction du calepinage à l'aide d'outils manuels ou électroportatifs ;
- Intégrer des accessoires associés (baguettes de seuils, plinthes, profilés divers, joints élastomères), au fur et à mesure ou en fin de pose ;
- Traiter les points singuliers (raccordements, jonctions murs, portes) ;
- Réaliser des joints standards, élastomères, époxy, de couleur des revêtements céramiques et assimilés au sol ;
- Contrôler la conformité de son ouvrage et rendre compte à son responsable hiérarchique ;
- Nettoyer et replier le chantier de pose de revêtements céramiques et assimilés collés aux sols intégrant des accessoires associés.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'intérieur et l'extérieur des constructions neuves ou en rénovations/réhabilitations, parfois partiellement occupées pendant la durée des travaux.

Sous la responsabilité d'un hiérarchique, le professionnel réalise seul ou en équipe l'ensemble des travaux de pose collée au sol de revêtements céramiques et assimilés. Les travaux sont exécutés en interactions avec d'autres corps d'état et il est en relation avec son responsable hiérarchique, la direction de chantier, le client ou son représentant.

Le professionnel est responsable de ses ouvrages, il peut prendre des initiatives.

Il respecte les prescriptions techniques des fabricants et les règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur, qui définissent l'ensemble des travaux de pose collée au sol de revêtements céramiques et assimilés et des accessoires associés.

Il respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement et porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI), en relation avec les tâches réalisées. Il respecte les consignes de sécurité, notamment celles liées à l'utilisation de produits de collage, d'outillage de découpe. Il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant la consommation des ressources (matière, énergétique, eau), la prévention, la gestion, le tri des déchets.

Critères de performance

Les consignes transmises et les zones de poses sont respectées.

L'implantation est respectée et le calepinage a un rendu esthétique.

La pose des éléments de revêtement est conforme aux prescriptions techniques du fabricant et aux règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur : transfert de colle, alignement, planéité, désaffleurement.

La pose des accessoires est conforme aux prescriptions techniques du fabricant et aux règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur.

Les découpes sont esthétiques et ajustées.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	REAC	TP-01407	01	17/03/2021	27/01/2021	29/46

Le traitement des joints est régulier, bien rempli, bien lissé, le revêtement est propre.
Le chantier est rendu propre, les déchets sont triés en vue de leur évacuation et recyclage.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Afficher des revêtements céramiques et assimilés aux sols sous différents appareillages ;
Estimer le temps de mise en œuvre pour réaliser un ouvrage de pose collée de revêtements céramiques et assimilés ;
Évaluer la matière d'œuvre nécessaire pour réaliser un ouvrage de pose collée de revêtements céramiques et assimilés ;
Habiller un escalier de revêtements céramiques et assimilés ;
Identifier les matériaux et matériels adaptés à la pose collée ;
Intégrer des profilés ;
Lire et exploiter un plan d'exécution d'ouvrages de travaux d'aménagements intérieurs ;
Localiser les zones à traiter ;
Nettoyer et replier le chantier puis évacuer les déchets et eaux de lavage ;
Nettoyer les matériels et signaler tout dysfonctionnement à son responsable hiérarchique ;
Percer, découper des revêtements céramiques et assimilés de sol ;
Poser des revêtements céramiques et assimilés à l'aide des cales autonivelantes ;
Poser des revêtements céramiques et assimilés de dimensions courantes selon la norme (NF DTU 52.2P1-2) ;
Remplacer des revêtements abimés ;
Reproduire une mosaïque simple ;
Savoir utiliser une visionneuse pour maquette numérique (BIM) ;
Stocker les matériels et matériaux sur son chantier ;
Utiliser des ventouses de pose ;
Vérifier les références et les nuances avant utilisation et mélanger les revêtements céramiques et assimilés lors de la pose.

Adapter son intervention aux diverses contraintes du chantier ;
Choisir et s'équiper des EPI correspondants à la tâche à réaliser ;
Définir un mode opératoire de pose de revêtements céramiques et assimilés ;
Localiser la présence d'eau et d'électricité sur le chantier ;
Mettre en place les EPC ;
Réaliser la protection de son ouvrage en cours d'exécution et en fin de travaux ;
Rechercher des informations techniques sur le site internet d'un fabricant ;
Travailler dans le respect des règles d'hygiène et sécurité liées aux travaux ;
Veiller à prendre soin et mettre en sécurité les matériels et véhicules mis à disposition par l'entreprise.

Prendre en compte les contraintes des occupants liées au chantier en site occupé.
Réaliser les protections nécessaires pour les personnes et les biens en amont de son intervention ;
Respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers.

Connaissance de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) ;
Connaissance de la terminologie de l'escalier ;
Connaissance des classements des revêtements (classement UPEC : Cahiers du CSTB, Cahier 3778_V3, octobre 2018, classements sur la glissance) ;
Connaissance des consignes de sécurité liées à l'utilisation des machines électroportatives ;
Connaissance des différentes possibilités d'implantations ;
Connaissance des interactions avec les autres intervenants ;
Connaissance des matériaux d'une pose collée au sol de revêtements céramiques et assimilés ;
Connaissance des équipements de protections individuelles et collectives ;
Connaissance des règles techniques et des textes normatifs (NF DTU N°52.2.1 ; 52.2.2 ; 52.2.3 ; 52.2.4 ;52.2.5) ;
Connaissance des risques liés à son activité ;
Connaissance des techniques de poses des revêtements céramiques et assimilés de grands formats et de format oblong collés (CPT Cahier 3666-V3 septembre 2018).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	REAC	TP-01407	01	17/03/2021	27/01/2021	30/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Poser des dalles céramiques sur plots intégrant des accessoires associés.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À l'aide d'un plan papier, numérique ou de consignes transmises par son responsable hiérarchique :
Organiser son poste de travail ;
Réceptionner le support ;
Implanter la zone à réaliser ;
Tracer les entraxes de départ de pose de dalles céramiques sur plots ;
Répartir et mettre de niveau les plots selon les prescriptions techniques des fabricants ;
Poser et ajuster les dalles céramiques en respectant les règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur ;
Découper les dalles céramiques en fonction du calepinage à l'aide d'outils manuels ou électroportatifs ;
Intégrer les accessoires au fur et à mesure de l'avancement ou en fin de pose ;
Contrôler la conformité de son ouvrage et rendre compte à son responsable hiérarchique ;
Nettoyer et replier le chantier de pose de dalles céramiques sur plots.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'extérieur des constructions neuves ou en rénovation/réhabilitation, parfois partiellement occupées pendant la durée des travaux.
Sous la responsabilité d'un hiérarchique, le professionnel réalise seul ou en équipe l'ensemble des travaux de pose de dalles céramiques sur plots.
Les travaux sont exécutés en interactions avec d'autres corps d'état et il est en relation avec sa hiérarchie, la direction de chantier, le client ou son représentant.
Le professionnel est responsable de ses ouvrages, il peut prendre des initiatives.
Il respecte les prescriptions techniques des fabricants et les règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur, qui définissent l'ensemble des travaux de pose de dalles sur plots et des accessoires associés.
Il respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement et porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI), en relation avec les tâches réalisées. Il respecte les consignes de sécurité, notamment celles liées à l'utilisation de l'outillage de découpes. Il prend en compte la dimension d'écocapacité concernant la consommation des ressources (matière, énergétique, eau), la prévention, la gestion, le tri des déchets.

Critères de performance

Les consignes transmises et les zones de poses sont respectées.
La pose des dalles céramiques respecte les règles professionnelles strictes de mise en œuvre (alignement, niveau, planéité désaffleurement).
Les découpes sont esthétiques et bien ajustées.
Le chantier est rendu propre, les déchets sont triés en vue de leur évacuation et recyclage.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Estimer le temps de mise en œuvre pour réaliser un ouvrage de pose de dalles céramiques sur plots ;
Évaluer la matière d'œuvre nécessaire pour réaliser un ouvrage de pose de dalles céramiques sur plots ;
Intégrer des profilés ;
Identifier les matériaux et matériels adaptés à la pose de dalles céramiques sur plots ;
Lire et exploiter un plan d'exécution d'ouvrages de travaux d'aménagements intérieurs ;
Localiser les zones à traiter ;
Nettoyer les matériels et signaler tout dysfonctionnement à son responsable hiérarchique ;
Replier, nettoyer le chantier puis évacuer les déchets et eaux de lavage ;

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	REAC	TP-01407	01	17/03/2021	27/01/2021	31/46

Savoir utiliser une visionneuse pour maquette numérique (BIM) ;
Stocker les matériels et matériaux sur son chantier ;
Utiliser des ventouses à la pose de dalles sur plots ;
Vérifier les références et les nuances avant utilisation et mélanger les dalles céramiques.

Adapter son intervention aux diverses contraintes du chantier ;
Choisir et s'équiper des EPI correspondants à la tâche à réaliser ;
Définir un mode opératoire de pose de dalles céramiques sur plots ;
Localiser la présence d'eau et d'électricité sur le chantier ;
Mettre en place les EPC ;
Réaliser la protection de son ouvrage en cours d'exécution et en fin de travaux ;
Rechercher des informations techniques sur le site internet d'un fabricant ;
Travailler dans le respect des règles d'hygiène et sécurité liées aux travaux ;
Veiller à prendre soin et mettre en sécurité les matériels et véhicules mis à disposition par l'entreprise.

Prendre en compte les contraintes des occupants liées au chantier en site occupé ;
Réaliser les protections nécessaires pour les personnes et les biens en amont de son intervention ;
Respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers.

Connaissance de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) ;
Connaissance des consignes de sécurité liées à l'utilisation des machines électroportatives ;
Connaissance des différentes possibilités d'implantations ;
Connaissance des interactions avec les autres intervenants ;
Connaissance des matériaux d'une pose de dalles céramiques sur plots ;
Connaissance des équipements de protections individuelles et collectives ;
Connaissance des règles strictes de mise en œuvre relatives à la profession (NF DTU, CPT, Avis techniques, Classement UPEC) ;
Connaissance des risques liés à son activité.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	REAC	TP-01407	01	17/03/2021	27/01/2021	32/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 8

Réceptionner et poser des matériaux d'interposition sous chapes de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité, thermique et acoustique / phonique.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sur des supports existants, à l'aide d'un plan papier, numérique ou de consignes transmises par son responsable hiérarchique :

Organiser son poste de travail ;

Identifier et diagnostiquer des supports horizontaux ;

Selon l'état du support, préparer et mettre en œuvre le produit adapté pour le rendre conforme à recevoir un matériau d'interposition ;

Interposer des matériaux de désolidarisation, drainage, thermique, acoustique / phonique, d'étanchéité en fonction du cahier des charges ou prescriptions techniques des fabricants ;

Traiter les points singuliers (bande de pontage, jonctions et accessoires) ;

Contrôler la conformité de son ouvrage et rendre compte à son responsable hiérarchique ;

Nettoyer et replier le chantier de pose de matériaux d'interposition sous chapes.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'intérieur et à l'extérieur des constructions neuves ou en réhabilitation ou en rénovation, parfois partiellement occupées pendant la durée des travaux.

Sous la responsabilité d'un hiérarchique, le professionnel réalise seul ou en équipe, l'ensemble des travaux de pose de matériaux d'interposition sous chape.

Les travaux sont exécutés en interaction avec d'autres corps d'état et intervenants et il est en relation avec son responsable hiérarchique, la direction de chantier, le client ou son représentant.

Le professionnel est responsable de ses ouvrages, il peut prendre des initiatives.

Il respecte les prescriptions techniques des fabricants et les règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur, qui définissent l'ensemble des travaux de pose de matériaux d'interposition sous chape.

Il respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement et porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI), en relation avec les tâches réalisées. Il respecte les consignes de sécurité. Il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant la consommation des ressources (matière, énergétique, eau), la prévention, la gestion, et le tri des déchets.

Critères de performance

L'état du support préparé est conforme aux règles professionnelles.

Les nattes ou systèmes d'interposition sont adaptés aux supports et la mise en œuvre respecte les prescriptions techniques des fabricants.

Le chantier est rendu propre, les déchets sont triés en vue de leur évacuation et recyclage.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Estimer le temps de mise en œuvre pour réaliser un ouvrage de pose de matériaux d'interposition sous chape ;

Évaluer la matière d'œuvre nécessaire pour réaliser la pose de matériaux d'interposition sous chape ;

Identifier les matériaux et matériels adaptés à une pose de matériaux d'interposition sous chape ;

Lire et exploiter un plan d'exécution d'ouvrages de travaux d'aménagements intérieurs ;

Localiser les zones à traiter ;

Nettoyer les matériels et signaler tout dysfonctionnement à son responsable hiérarchique ;

Replier, nettoyer le chantier puis évacuer les déchets et eaux de lavage ;

Savoir dresser un support horizontal ;

Savoir mettre en œuvre un raccord d'enduit adapté aux supports ;

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	REAC	TP-01407	01	17/03/2021	27/01/2021	33/46

Savoir mettre en œuvre un ragréage de sol, ponctuel ou généralisé adapté aux supports ;
Savoir utiliser une visionneuse pour maquette numérique (BIM).

Adapter son intervention aux diverses contraintes du chantier ;
Choisir et s'équiper des EPI correspondants à la tâche à réaliser ;
Définir un mode opératoire de pose de matériaux d'interposition sous chape ;
Localiser la présence d'eau et d'électricité sur le chantier ;
Réaliser la protection de son ouvrage en cours d'exécution et en fin de travaux ;
Rechercher des informations techniques sur le site internet d'un fabricant ;
Veiller à prendre soin et mettre en sécurité les matériels et véhicules mis à disposition par l'entreprise.

Prendre en compte les contraintes des occupants liées au chantier en site occupé ;
Réaliser les protections nécessaires pour les personnes et les biens en amont de son intervention ;
Respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers.

Connaissance de l'exposition à l'eau des locaux ;
Connaissance de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) ;
Connaissance de la nature des différents supports horizontaux ;
Connaissance des classements des locaux ;
Connaissance des consignes de sécurité liées à l'utilisation des machines électroportatives ;
Connaissance des différents isolants et des techniques de mise en œuvre ;
Connaissance des différents matériaux d'interposition ;
Connaissance des interactions avec les autres intervenants ;
Connaissance des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ;
Connaissance des principes de la réglementation acoustique en vigueur ;
Connaissance des principes de la réglementation environnementale en vigueur ;
Connaissance des équipements de protections individuelles et collectives ;
Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité liées aux travaux de préparation des supports ;
Connaissance des règles strictes de mise en œuvre relatives à la profession (NF DTU, CPT, Avis techniques, Classement UPEC) ;
Connaissance des risques liés à son activité ;
Connaissance du classement des isolants sous chapes

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	REAC	TP-01407	01	17/03/2021	27/01/2021	34/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 9

Réaliser des supports en chapes traditionnelles, légères, rapides intégrant des accessoires associés.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À l'aide d'un plan papier, numérique ou de consignes transmises par son responsable hiérarchique :

- Organiser son poste de travail ;
- Réceptionner le support ;
- Repérer le trait de niveau et vérifier que la réservation prévue est adaptée à la mise en œuvre de l'ouvrage ;
- Mettre en œuvre la bande périphérique ;
- Préparer le mortier manuellement ou mécaniquement ;
- Réaliser les points repères et dresser les guides ;
- Dresser la chape en respectant les règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur ;
- Intégrer lors de la mise en œuvre tous types de subjectiles (trappes de visite, siphons de sol, caniveaux, tampons de sol, profilés divers) ;
- Talocher la chape ;
- Contrôler la conformité de son ouvrage et rendre compte à son responsable hiérarchique ;
- Nettoyer et replier le chantier de réalisation de support horizontal en chape.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'intérieur et l'extérieur des constructions neuves ou en rénovations / réhabilitations, parfois partiellement occupées pendant la durée des travaux.

Sous la responsabilité d'un hiérarchique, le professionnel réalise seul ou en équipe l'ensemble des travaux de construction de chapes traditionnelles, légères, rapides conforme aux règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur.

Pour la confection du mortier, le professionnel travaille souvent en équipe. Les travaux sont exécutés en interactions avec d'autres corps d'état et il est en relation avec son responsable hiérarchique, la direction de chantier, le client ou son représentant.

Le professionnel est responsable de ses ouvrages, il peut prendre des initiatives.

Il respecte les prescriptions techniques des fabricants et les règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur, qui définissent l'ensemble des travaux de réalisation de chapes traditionnelles, légères, rapides, et des accessoires associés.

Il respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement et porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI) en relation avec les tâches réalisées. Il respecte les consignes de sécurité, notamment celles liées à l'utilisation des liants des mortiers et outillages de fabrication (bétonnière). Il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant la consommation des ressources (matière, énergétique, eau), la prévention, la gestion, et le tri des déchets.

Critères de performance

Les consignes transmises et les zones de poses sont respectées.

Le mortier de chape est conforme aux règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur.

Le dressage de la chape respecte les règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur, (niveau, planimétrie, épaisseur, finition).

Le positionnement des joints et profilés (positionnement,) respecte les règles professionnelles.

Le chantier est rendu propre, les déchets sont triés en vue de leur évacuation et recyclage.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	REAC	TP-01407	01	17/03/2021	27/01/2021	35/46

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Adapter son intervention aux diverses contraintes du chantier ;
Déterminer le type de chape (traditionnelle talochée, allégée, rapide, ravoilage) ;
Estimer le temps de mise en œuvre pour la réalisation de la chape ;
Évaluer la matière d'œuvre nécessaire pour la réalisation de la chape ;
Identifier les matériaux et matériels adaptés à la réalisation de la chape traditionnelle, légère, rapide ;
Lire et exploiter un plan d'exécution d'ouvrages de travaux d'aménagements intérieurs ;
Localiser les zones à traiter ;
Savoir utiliser une visionneuse pour maquette numérique (BIM) ;
Nettoyer et replier le chantier puis évacuer les déchets et eaux de lavage ;
Nettoyer les matériels et signaler tout dysfonctionnement à son responsable hiérarchique ;
Poser l'armature d'une chape si nécessaire ou demandée, au regard de la réglementation ou du cahier des charges ;
Stocker les matériels et matériaux sur son chantier ;
Utiliser les matériels de malaxage des mortiers.

Adapter son intervention aux diverses contraintes du chantier ;
Choisir et s'équiper des EPI correspondants à la tâche à réaliser ;
Définir un mode opératoire de réalisation de la chape ;
Localiser la présence d'eau et d'électricité sur le chantier ;
Mettre en place les EPC ;
Réaliser la protection de l'ouvrage en cours d'exécution et en fin de travaux ;
Rechercher des informations techniques sur le site internet d'un fabricant ;
Travailler dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité liées aux travaux ;
Veiller à prendre soin et mettre en sécurité les matériels et véhicules mis à disposition par l'entreprise.

Prendre en compte les contraintes des occupants liées au chantier en site occupé ;
Réaliser les protections nécessaires pour les personnes et les biens en amont de son intervention ;
Respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers.

Connaissance de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) ;
Connaissance de la réglementation relative à l'accessibilité ;
Connaissance des consignes de sécurité liées à l'utilisation des machines électroportatives ;
Connaissance des différentes techniques de fabrication du mortier (bétonnière, à la main, toupie, dosage, etc.) ;
Connaissance des différents types de chapes et des matériaux qui les composent ;
Connaissance des interactions avec les autres intervenants ;
Connaissance des mises en œuvre des différentes finitions de chapes ;
Connaissance des équipements de protections individuelles et collectives ;
Connaissance des règles applicables en présence de siphon de sol, caniveau, tampons de sol ;
Connaissance des règles strictes de mise en œuvre relatives à la profession (NF DTU, CPT, Avis techniques, Classement UPEC) ;
Connaissance des risques liés à son activité ;
Connaissance du niveau de sollicitation d'utilisation des locaux.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	REAC	TP-01407	01	17/03/2021	27/01/2021	36/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 10

Sceller sur mortier de pose des revêtements céramiques et assimilés intégrant des accessoires associés.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À l'aide d'un plan papier, numérique ou de consignes transmises par son responsable hiérarchique :

- Organiser son poste de travail ;
- Réceptionner le support ;
- Repérer le trait de niveau et vérifier que la réservation prévue est adaptée à la mise en œuvre de l'ouvrage ;
- Préparer le mortier de pose manuellement ou mécaniquement ;
- Dresser le mortier de pose ;
- Implanter la zone à revêtir ;
- Tracer les axes, calepiner ;
- Poser les règles de départ ;
- Saupoudrer ou barbotiner le mortier de pose et poser les revêtements céramiques et assimilés ;
- Afficher les revêtements céramiques et assimilés en respectant les règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur ;
- Intégrer des accessoires associés (profilés divers, listel, inserts) au fur et à mesure de l'avancement ou en fin de pose ;
- Découper, percer des revêtements céramiques et assimilés en fonction du calepinage à l'aide d'outils manuels ou électroportatifs ;
- Réaliser le battage des revêtements manuel ou mécanique ;
- Réaliser des joints standards, élastomères, époxy, de couleur, des revêtements céramiques et assimilés au sol ;
- Contrôler la conformité de son ouvrage et rendre compte à son responsable hiérarchique ;
- Nettoyer et replier le chantier de pose scellée.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'intérieur et l'extérieur des constructions neuves ou en rénovations / réhabilitations, parfois partiellement occupées pendant la durée des travaux.

Sous la responsabilité d'un hiérarchique, le professionnel réalise seul ou en équipe la mise en œuvre du mortier de pose. Les travaux sont exécutés en interactions avec d'autres corps d'état et il est en relation avec son responsable hiérarchique, la direction de chantier, le client ou son représentant.

Le professionnel est responsable de ses ouvrages, il peut prendre des initiatives.

Il respecte les prescriptions techniques des fabricants et les normes réglementaires qui définissent l'ensemble des travaux de pose scellée de revêtements céramiques et assimilés et des accessoires associés.

Il respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement et porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI), en relation avec les tâches réalisées. Il respecte les consignes de sécurité, notamment celles liées à l'utilisation des liants de mortier et scellement. Il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant la consommation des ressources (matière, énergétique, eau), la prévention, la gestion, et le tri des déchets.

Critères de performance

Les consignes transmises et les zones de poses sont respectées.

L'implantation et le calepinage permettent un rendu esthétique.

La pose des éléments de revêtement est conforme aux prescriptions techniques du fabricant et aux règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur : alignements, transfert de barbotine, planéité, niveau, désaffleurement.

La pose des accessoires est conforme aux prescriptions techniques du fabricant et aux règles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques Unifiés (NF DTU) et autres textes en vigueur.

Les découpes sont esthétiques et ajustées.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	REAC	TP-01407	01	17/03/2021	27/01/2021	37/46

Le traitement des joints est régulier, bien rempli, bien lissé, le revêtement est propre.
Le chantier est rendu propre, les déchets sont triés en vue de leur évacuation et recyclage.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Adapter le mortier aux bâtiments en rénovation / réhabilitation (mortier de chaux) ;
Afficher des revêtements céramiques et assimilés aux sols sous différents appareillages assimilés lors de la pose en piochant dans plusieurs paquets ;
Estimer le temps de mise en œuvre pour la réalisation de la pose scellée de revêtements céramiques et assimilés ;
Évaluer la matière d'œuvre nécessaire pour réaliser un ouvrage de pose scellée de revêtements céramiques et assimilés ;
Identifier les matériaux et matériels adaptés à la pose scellée de revêtements céramiques et assimilés ;
Lire et exploiter un plan d'exécution d'ouvrages de travaux d'aménagements intérieurs ;
Localiser les zones à traiter ;
Nettoyer les matériels et signaler tout dysfonctionnement à son responsable hiérarchique ;
Réaliser la protection de son ouvrage en cours d'exécution et en fin de travaux ;
Replier, nettoyer le chantier puis évacuer les déchets et eaux de lavage ;
Savoir utiliser une visionneuse pour maquette numérique (BIM) ;
Stocker les matériels et matériaux sur son chantier ;
Vérifier les références et les nuances avant utilisation et mélanger les revêtements céramiques.

Définir un mode opératoire de pose scellée de revêtements céramiques et assimilés ;
Adapter son intervention aux diverses contraintes du chantier ;
Choisir et s'équiper des EPI correspondants à la tâche à réaliser ;
Localiser la présence d'eau et d'électricité sur le chantier ;
Mettre en place les EPC ;
Rechercher des informations techniques sur le site internet d'un fabricant ;
Veiller à prendre soin et mettre en sécurité les matériels et véhicules mis à disposition par l'entreprise.

Prendre en compte les contraintes des occupants liées au chantier en site occupé ;
Réaliser les protections nécessaires pour les personnes et les biens en amont de son intervention ;
Respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers.

Connaissance de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) ;
Connaissance de la réglementation relative à l'accessibilité ;
Connaissance des classements des revêtements (classement UPEC Cahiers du CSTB, Cahier 3778_V3, octobre 2018, classements sur la glissance) ;
Connaissance des consignes de sécurité liées à l'utilisation des machines électroportatives ;
Connaissance des différentes possibilités d'implantations ;
Connaissance des différents liants et dosage des mortiers ;
Connaissance des interactions entre les autres corps d'état et intervenants ;
Connaissance des équipements de protections individuelles et collectives ;
Connaissance des règles techniques et les textes normatifs (NF DTU N°52.1 ; 52.1.2 ; 52.1.3 , 26.2) ;
Connaissance des risques liés à son activité.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	REAC	TP-01407	01	17/03/2021	27/01/2021	38/46

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 11

Appliquer des chapes fluides

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À l'aide de consignes transmises par son responsable hiérarchique :

- Organiser son poste de travail ;
- Identifier, réceptionner le support et sa destination ;
- S'assurer des conditions préalables à l'application ;
- Poser des matériaux d'interposition le cas échéant ;
- Poser la bande périphérique ;
- Repérer le trait de niveau et vérifier que la réservation prévue est adaptée à la mise en œuvre de l'ouvrage ;
- Réaliser les points repères ;
- Poser et régler les piges ou trépieds ;
- Préparer les matériels de coulage ;
- Intégrer les joints de dilatation / fractionnement au fur et à mesure de l'avancement ou après séchage ;
- Réceptionner et ajuster si nécessaire la consistance du produit de coulage ;
- Appliquer la chape ;
- Agiter la chape à l'aide d'outils adaptés (barre d'égalisation et balai débulleur), en deux passes croisées ;
- Pulvériser le produit de cure si nécessaire ;
- Assurer la protection de son ouvrage en interdisant l'accès pendant la durée indiquée sur la fiche technique du produit mis en œuvre ;
- Nettoyer et replier le chantier ;
- Poncer et gratter la surface de chape pour éliminer les produits de cure avant recouvrement si nécessaire ;
- Informers l'entreprise de pose de revêtements et les différents intervenants du type de chape mis en œuvre ;
- Contrôler la conformité de son ouvrage et rendre compte à son responsable hiérarchique.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'intérieur des constructions neuves ou en rénovation / réhabilitation. Sous la responsabilité d'un hiérarchique, le professionnel réalise en équipe l'ensemble des travaux d'application de la chape fluide conformément aux prescriptions techniques et aux règles professionnelles strictes de mise en œuvre, exposées dans les Documents Techniques d'Application (DTA), cahiers de prescriptions techniques (CPT), avis techniques. Elle est mise en œuvre sur la structure portante des sols, spécialement conçue pour la mise à niveau en tenant compte de l'épaisseur avant la pose d'un revêtement de finition. Les applications sont manuelles ou mécaniques suivant les produits commercialisés. Les mortiers sont à base de ciment ou anhydrite et confectionnés :

- soit avec des produits prêts à l'emploi :
 - en centrale et livrés par camion malaxeur directement sur le chantier.
 - in situ dans une centrale mobile ou silo mobile
- soit avec des produits prêts à gâcher distribués sur le chantier en silos, en sacs, ou en big bag (selon avis technique).

La mise en œuvre de la chape fluide est réalisée sur le chantier sous la responsabilité d'un applicateur agréé par le fabricant selon les produits utilisés. Les travaux sont exécutés en interactions avec d'autres corps d'état et il est en relation avec son responsable hiérarchique, la direction de chantier, le client ou son représentant. Le professionnel est responsable de ses ouvrages, il peut prendre des initiatives. Il respecte les prescriptions techniques des fabricants et les normes réglementaires qui définissent l'ensemble des travaux de réalisation de la chape fluide et des matériaux associés. Il respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement et porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI), en relation avec les tâches réalisées. Il respecte les consignes de sécurité, notamment celles liées à l'utilisation des liants des mortiers et du matériel de fabrication (bétonnière). Il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant la consommation des ressources (matière, énergétique, eau), la prévention, la gestion, et le tri des déchets

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	REAC	TP-01407	01	17/03/2021	27/01/2021	39/46

Critères de performance

Les conditions préalables au coulage sont connues.

Les prescriptions du fabricant et les règles professionnelles strictes de mise en œuvre sont connues (mode opératoire, niveau, planimétrie, épaisseur, etc.).

Le positionnement des joints de fractionnement et de dilatation est connu.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Déterminer le type de chape (ravoilage, thermique, forte sollicitation, etc.) ;
Estimer le temps de mise en œuvre pour la réalisation de la chape ;
Évaluer les quantités de matériaux nécessaires pour la réalisation de la chape ;
Identifier les matériaux et matériels adaptés à la réalisation de la chape ;
Lire et exploiter un plan d'exécution d'ouvrages de travaux d'aménagements intérieurs ;
Localiser les zones à traiter ;
Nettoyer les matériels et signaler tout dysfonctionnement à son responsable hiérarchique ;
Poser l'armature si nécessaire ou exigée dans le cahier des charges ;
Repérer et traiter d'éventuelles fissures ;
Réceptionner les hauteurs des menuiseries ;
S'assurer des conditions météorologiques ;
Replier, nettoyer le chantier puis évacuer les déchets et eaux de lavage ;
Savoir utiliser une visionneuse pour maquette numérique (BIM).

Adapter son intervention aux diverses contraintes du chantier ;
Choisir et s'équiper des EPI correspondants à la tâche à réaliser ;
Définir un mode opératoire de réalisation de la chape ;
Localiser la présence d'eau et d'électricité sur le chantier ;
Mettre en place les EPC ;
Réaliser la protection de l'ouvrage en cours d'exécution et en fin de travaux ;
Rechercher des informations techniques sur le site internet d'un fabricant ;
Veiller à prendre soin et mettre en sécurité les matériels et véhicules mis à disposition par l'entreprise.

Prendre en compte les contraintes des occupants liées au chantier en site occupé ;
Réaliser les protections nécessaires pour les personnes et les biens en amont de son intervention ;
Respecter le travail effectué au préalable par les autres corps de métiers.

Connaissance de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) ;
Connaissance des classifications des chapes fluides ;
Connaissance des conditions préalables à l'application ;
Connaissance des conditions générales d'exécution ;
Connaissances des conditions particulières ;
Connaissance des conditions d'assurance ;
Connaissance des différentes applications ;
Connaissance des différentes techniques de façonnage du mortier fluide ;
Connaissance des différents types de chapes et des matériaux qui les composent ;
Connaissance des interactions avec les autres intervenants ;
Connaissance des mises en œuvre des différentes finitions de chapes ;
Connaissance des mises en service des chapes fluides ;
Connaissance des équipements de protections individuelles et collectives ;
Connaissance des règles strictes de mise en œuvre relatives à la profession (NF DTU, CPT, Avis techniques, Classement UPEC) ;
Connaissance des risques liés à son activité ;
Connaissance des travaux préliminaires ;
Connaissance des traitements des ponts thermiques liés à son ouvrage ;
Connaissance du niveau de sollicitation d'utilisation des locaux.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	REAC	TP-01407	01	17/03/2021	27/01/2021	40/46

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Organiser ses actions

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Cette compétence implique de prendre en compte différents éléments pour être opérationnel. Il peut s'agir des outils, de la matière d'œuvre, du temps de réalisation, des délais impartis, de l'ordonnement des tâches, etc.

Critères de performance

Préparer ses actions quotidiennes et gérer des priorités selon les délais et les moyens impartis.

Travailler et coopérer au sein d'un collectif.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors de la mobilisation de cette compétence, en présentiel ou à distance, la personne prend en compte l'activité des autres membres du groupe et l'impact de ses propres actions sur l'activité des autres. Un « groupe » est constitué d'au moins 2 personnes d'une même équipe ou non.

Critères de performance

Contribuer au travail collectif en apportant des informations et en faisant des propositions.

Respecter des règles et des procédures.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Cette compétence s'exprime lorsque la personne respecte une consigne ou une « marche à suivre ». Elle nécessite méthode et rigueur. La procédure comporte une succession d'actions à réaliser dans un ordre précis. Les règles notamment en matière de santé/sécurité sont prescrites et doivent être respectées.

Critères de performance

Comprendre et mettre en œuvre des procédures ou des mesures de prévention définies dans des situations courantes et variées.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	REAC	TP-01407	01	17/03/2021	27/01/2021	41/46

Glossaire technique

Acoustique

Qualité d'un lieu du point de vue de la propagation des sons.

EPC

Equipement de protection collective

EPI

Equipement de protection individuelle

Phonique

Relatif aux bruits (sons, voix, etc.) : L'isolation phonique d'appartement.
Qui concerne les sons du langage, la langue parlée.

PPSPS

Plan particulier de sécurité et de protection de la santé

Produit de cure

Produit permettant les traitements de surface des bétons (durcisseur de surface, retardateur de prise, etc.)

Ravoirage

Forme en matériaux granulaires ou en béton maigre, rapportée sur une surface au sol pour y noyer des canalisations.

Trait de niveau

Trait de référence en altitude tracé sur les maçonneries par le maçon, permet de définir les hauteurs d'étages, de sol fini, la position des baies, etc.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	REAC	TP-01407	01	17/03/2021	27/01/2021	42/46

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	REAC	TP-01407	01	17/03/2021	27/01/2021	43/46

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
CARRCHAP	REAC	TP-01407	01	17/03/2021	27/01/2021	44/46

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

